

**Notre première richesse doit être la santé mentale...**  
**Mémoire à l'intention du**  
**Comité permanent des finances de la Chambre des communes**  
**4 août 2017**

**Introduction**

L'Association des psychiatres du Canada (APC), la voix nationale de la psychiatrie, se réjouit d'avoir l'occasion de soumettre son point de vue et ses recommandations au Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Les investissements énoncés dans le mémoire visent à corriger et améliorer la santé mentale des Canadiens. L'APC croit fermement qu'il ne peut y avoir de richesse, sous toutes ses formes, sans la santé mentale.

**Introduction**

Étant donné que l'objet du comité concerne des questions en lien avec la productivité et la compétitivité, l'APC a disposé son mémoire en reconnaissant l'importance d'investir dans des programmes et des services qui sont axés sur la santé mentale des Canadiens. Dans la mesure où les données en lien avec la maladie mentale sont connues (voir les graphiques ci-joints), la santé mentale des Canadiens est intégralement liée à la prospérité future de notre grand pays. À notre avis, il s'agit d'une condition préalable qui doit être réglée afin de pouvoir libérer le potentiel illimité du Canada.

***1. Quelles mesures aideraient les Canadiens à être plus productifs?***

**Accord fédéral-provincial-territorial sur la santé**

Alors que les discussions fédérales-provinciales-territoriales ont atteint un point critique à la fin décembre 2016, le résultat à ce jour est que nous sommes loin d'un accord national. Jusqu'à présent, plusieurs ententes bilatérales de haut niveau ont été conclues, sauf avec le Manitoba. Cela dit, le gouvernement fédéral n'a effectué aucun transfert de fonds réservé à la santé mentale (le montant des ententes s'élève à 100 millions de dollars en 2017), ni n'a en a publiquement fait une priorité, ni n'a précisé comment les provinces et les territoires seront tenus d'utiliser ces fonds.

Clairement, plusieurs détails doivent encore être dévoilés aux Canadiens et aux intervenants en santé mentale. L'APC est impatiente de collaborer avec le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que ces investissements soient bien utilisés et améliorent la santé mentale des Canadiens.

Ce que nous savons, c'est qu'en plus du transfert de Santé Canada, lequel continuera d'augmenter de 3 % sur une base annuelle, le gouvernement fédéral a engagé un montant de 5 milliards de dollars, au cours des 10 prochaines années, qui est réservé pour des initiatives en lien avec la santé mentale. En moyenne, le gouvernement fédéral transférera 500 millions de dollars aux provinces et aux territoires afin de concentrer leurs efforts sur des initiatives en lien avec la santé mentale au cours de chacune des 10 prochaines années.

L'APC applaudit chaudement le gouvernement fédéral pour son leadership et sa prévoyance en se concentrant sur un secteur du système de santé qui a été systématiquement sous-financé. L'APC voit l'investissement de 5 milliards de dollars comme une étape importante qui procurera des ressources supplémentaires à un système dont la capacité est déjà utilisée au maximum.

À l'automne 2016, l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) a publié un rapport dans lequel elle demandait au gouvernement fédéral de majorer le financement annuel réservé à la santé mentale de 777,5 millions de dollars<sup>1</sup>. Cela majorerait le financement gouvernemental pour la santé mentale de 7 % à un minimum de 9 %, comme recommandé par la Commission de la santé mentale du Canada. Ce montant serait aussi la reconnaissance que la part fédérale du financement provincial et territorial pour la santé mentale devrait demeurer à 25 %.

***Recommandation 1 – Ce financement gouvernemental devrait être majoré de 7 % et porté à un minimum de 9 % des dépenses publiques en santé mentale, avec une contribution du gouvernement fédéral pour 25 % du total.***

En même temps, l'APC croit fermement que le gouvernement fédéral a un rôle de leadership légitime à remplir afin de soutenir et de coordonner des innovations prouvées et/ou prometteuses en lien avec la santé mentale, lesquelles requièrent du financement pour être déployées dans les régions et provinces du pays. La question a été fortement appuyée par un rapport commandé par le gouvernement fédéral<sup>2</sup>. Dans ce rôle, le gouvernement fédéral, en travaillant étroitement avec les provinces et les territoires, peut agir comme catalyseur stratégique de ce changement.

***Recommandation 2 – Le gouvernement fédéral institue un Fonds quinquennal d'innovation en santé mentale de 100 millions de dollars.***

Sachant que la recherche est souvent le précurseur de l'innovation, l'APC encouragerait fortement le gouvernement fédéral à investir dans des ressources supplémentaires afin de soutenir la recherche en santé mentale. Nous comprenons que les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) consacrent moins de 5 % à la recherche en santé mentale, tandis que le fardeau lié à la santé mentale se situe au-delà de 10 %<sup>3</sup>.

***Recommandation 3 – Que le gouvernement fédéral majore le financement pour la recherche en santé mentale de façon à refléter le fardeau de la maladie mentale.***

## **Cannabis**

En mai 2017, le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi visant à légaliser le cannabis. À peu près au même moment, l'APC a publié son énoncé de position intitulé « Les répercussions de la légalisation du cannabis sur les jeunes et les jeunes adultes », lequel soulignait plusieurs questions et préoccupations advenant la légalisation du cannabis par le gouvernement fédéral.

La science nous indique qu'un usage précoce et régulier du cannabis peut avoir un effet délétère sur les fonctions cognitives, comme la mémoire, l'attention, l'intelligence et la capacité à intégrer et à interpréter des expériences. Cela fait également augmenter le risque de troubles psychotiques primaires et d'autres problèmes mentaux, comme la dépression, pour ceux qui sont vulnérables à ces troubles.

---

<sup>1</sup> Santé mentale : que ça bouge! Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale, septembre 2016. Selon l'institut canadien, le total des dépenses en santé publique se chiffrait à 155,5 milliards de dollars en 2015. Une majoration de 7 % à 9 % des dépenses en santé publique entraînerait des dépenses de 3,11 milliards de dollars. 25 % de ce total correspond à 777,5 millions.

<sup>2</sup> Libre cours à l'innovation : Soins de santé excellents pour le Canada, Rapport du Groupe consultatif sur l'innovation des soins de santé, 2015.

<sup>3</sup> Santé mentale : que ça bouge! Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale, septembre 2016.

Les recherches démontrent que le cerveau humain continue à se développer jusqu'à l'âge de 25 ans. Par conséquent, les psychiatres craignent que l'usage régulier de cannabis avant cet âge puisse avoir une incidence négative sur le processus de développement du cerveau. Pour cette raison, l'APC recommande dans son énoncé de position que les Canadiens ne devraient pas avoir légalement le droit de faire usage de marijuana avant l'âge de 21 ans et cette loi devrait restreindre la quantité et la puissance de la drogue jusqu'à ce qu'ils aient 25 ans.

Afin de veiller à ce que le l'intérêt public soit protégé autant que possible si le cannabis doit être légalisé, l'APC a demandé au gouvernement fédéral d'investir : 1) en éducation publique (en mettant particulièrement l'accent sur les jeunes et les jeunes adultes); 2) en recherche (recherche biologique et psychosociale sur le cannabis et la santé mentale); 3) afin d'améliorer le soutien pour la prévention, l'identification précoce et les traitements contre l'usage du cannabis, dans le cadre de la santé mentale et des dépendances; et 4) pour un examen prudent des règles sur la publicité et le marketing.

***Recommandation 4 – Que le gouvernement fédéral veille à ce que des ressources adéquates soient investies afin de se pencher sur la légalisation du cannabis dans les secteurs suivants : 1) l'éducation publique; 2) la recherche; 3) l'identification précoce et les traitements contre l'usage du cannabis; et 4) les règles sur la publicité et le marketing.***

## ***2. Quelles mesures aideraient les entreprises canadiennes à être plus productives et concurrentielles?***

### **Harmoniser la politique fiscale avec la politique en matière de santé**

Le 18 juillet 2017, le gouvernement fédéral a publié un document de consultation intitulé Planification fiscale au moyen de sociétés privées, lequel détaille trois changements législatifs qui pourraient avoir un impact négatif sur les professionnels indépendants et les propriétaires de petites entreprises, dont plusieurs médecins font partie.

Alors que l'APC en est aux premières phases de son analyse des changements proposés, il faut veiller à s'assurer que les objectifs la politique fiscale sont harmonisés efficacement avec la politique en matière de santé. Autrement, on encourt le risque que de telles mesures puissent avoir des conséquences imprévues qui ont une incidence négative sur plusieurs médecins praticiens.

### **Conclusion**

Nous vous remercions de nous avoir offert la possibilité d'exprimer notre point de vue et de formuler nos recommandations au Comité permanent. Dans chaque cas, les priorités identifiées par l'APC font état de l'importance de la santé mentale des Canadiens comme précurseur de compétitivité et de prospérité. Après tout, notre première richesse doit être la santé mentale!